

> Charlotte Mali, conseillère chez Brulocalis

DES COMMUNES MAROCAINES PARTENAIRES CONFRONTÉES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le programme de Coopération Internationale Communal (CIC) 2022-2026 au Maroc est mis en œuvre par neuf partenariats communaux, sous la coordination de Brulocalis. Il travaille principalement sur l'appui à l'action sociale. Mais la question de l'environnement préoccupe de plus en plus les communes marocaines qui font face à différents enjeux : stress hydrique, gestion des déchets, protection de la biodiversité, pollution de l'air... Malgré des ressources limitées, le contexte marocain est propice. Selon une évaluation externe menée en octobre dernier, le programme CIC représente une réelle valeur ajoutée au regard des besoins des communes et des enjeux environnementaux actuels.



© Julien Droulans

> Les enfants de la commune d'Aït Youssef Ou Ali, partenaire de Koekelberg, verdissent leur cour d'école.

L'évaluation¹ révèle une progression vers une meilleure cohérence entre priorités locales et stratégies nationales au Maroc. Les besoins exprimés par les communes — gestion des déchets solides, amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, protection de la biodiversité — convergent largement avec les ambitions de la [Stratégie Nationale du Développement Durable](#) (SNDD) et des Objectifs du Développement Durable (ODD). Le programme CIC joue un rôle important de médiateur, en aidant les communes marocaines partenaires à transformer leurs priorités locales en initiatives alignées avec les référentiels nationaux et internationaux.

Cependant, des tensions persistent. Les grands projets environnementaux nécessitent des investissements lourds et de long terme, qui dépassent le cadre financier du programme CIC. La diversité des contextes rend difficile l'appli-

cation de solutions uniformes (urbain vs rural, zones littorales vs montagneuses). La multiplicité des acteurs institutionnels (ministères, agences, communes, wilayas/régions) génère parfois des chevauchements de compétences et ralentit la coordination. Enfin, le manque de dispositifs de suivi-évaluation au niveau des communes limite la capacité à démontrer concrètement la contribution des actions locales aux objectifs nationaux.

UN CADRE JURIDIQUE PROPICE MAIS UNE TRADUCTION LOCALE RESTREINTE

Depuis 2011, les collectivités locales disposent en théorie d'un mandat clair, soutenu par des lois sectorielles (déchets, eau, pollution de

l'air) et par les stratégies nationales telles que la Stratégie Nationale pour le Développement Durable 2017–2030. Ces orientations trouvent un écho dans les engagements internationaux du Maroc, renforçant la légitimité des communes comme acteurs de proximité.

Dans la pratique, cependant, cette pertinence juridique et politique ne se traduit que de manière partielle dans la planification communale. Les Plans d'Action Communaux abordent encore trop souvent l'environnement sous l'angle des services essentiels (gestion des déchets, entretien des espaces verts, etc.) et non comme un levier transversal de durabilité.

UNE VOLONTÉ COMMUNALE AFFICHÉE MALGRÉ DES CAPACITÉS LIMITÉES

Dans plusieurs communes, un seul agent assure le suivi des questions environnementales en plus de ses autres attributions. Le manque de formation technique réduit également la capacité à anticiper et traiter des enjeux complexes comme le changement climatique, la biodiversité ou la transition énergétique.

Sur le plan organisationnel, la majorité des communes ne disposent pas encore de structures internes clairement identifiées pour l'environnement. Les services concernés fonctionnent souvent en silos. Les budgets, quand ils existent, sont cloisonnés par secteur et rarement consacrés à des initiatives intégrées. Les communes rurales sont particulièrement limitées en termes de ressources, alors que les grandes villes mobilisent parfois davantage de moyens grâce à l'externalisation de services.

La commune urbaine d'Ait Baha — partenaire d'Etterbeek — dispose d'un « bureau spécialisé en propreté, environnement et travaux publics » avec un responsable dédié et des ressources humaines affectées. Cette structure organisa-



> Les murs de l'école ont droit à leur fresque environnementale.

tionnelle constitue un atout majeur par rapport à de nombreuses autres communes qui ne disposent pas de services équivalents. Face aux contraintes de recrutement de personnel qualifié, Ait Baha a développé une approche pragmatique privilégiant l'expérience pratique dans le recrutement de personnel saisonnier. Le recours croissant au personnel saisonnier limite cependant la continuité des services et la capitalisation de l'expérience.

En tant que métropole, **Tanger** — partenaire de Saint-Josse-Ten-Noode — dispose de ressources humaines, financières et techniques significativement supérieures aux autres communes du programme. Cette capacité institutionnelle facilite la mise en œuvre de projets environnementaux d'envergure. Mais Tanger souffre d'une fragmentation importante des responsabilités environnementales entre différents services, limitant la cohérence des interventions et générant des inefficacités. La complexité institutionnelle de Tanger, avec de multiples acteurs, génère des défis importants de coordination et peut créer des blocages.

DES INNOVATIONS LOCALES PROMETTEUSES

La majorité des communes partenaires aborde encore principalement la gestion environnementale sous l'angle des services de base. Cependant, certaines initiatives locales montrent un potentiel transformateur.

La commune d'**Oued-Essafa** — partenaire d'Evere — a investi dans des équipements de collecte des déchets et travaille avec les associations locales pour améliorer la propreté urbaine. Ces associations facilitent la collecte des déchets et participent aux campagnes de sensibilisation, créant une dynamique positive de mobilisation citoyenne autour des enjeux environnementaux.

À **Mokrisset** — partenaire de Molenbeek-Saint-Jean — le choix du tourisme durable illustre la capacité à articuler préservation des ressources, inclusion sociale et développement économique. La commune a développé une approche participative particulière dans l'élaboration de sa feuille de route environnementale, impliquant tous les acteurs locaux dans un processus de concertation approfondi.

La commune rurale d'**Ait Zineb** — partenaire d'Auderghem — a développé une expertise remarquable en matière de gestion des risques naturels, particulièrement suite au séisme d'Agadir. Elle a mis en place un centre d'hébergement et de formation sur la gestion des risques sismiques en coordination avec l'Observatoire de la Princesse Lalla Aïcha pour la surveillance

sismique d'Agadir. Cette expérience en gestion de crise témoigne d'une capacité d'adaptation et de résilience qui peut être transposée à la gestion des risques environnementaux.

La commune rurale de **Belfaa** — partenaire de Jette — a développé le « projet environnement sain » qui regroupe quatre communes pour la gestion collective des déchets et la valorisation des produits locaux. Cette approche intercommunale témoigne d'une vision stratégique et d'une capacité de coordination qui peut servir de modèle pour d'autres territoires. Le projet combine gestion des déchets, développement économique local et protection environnementale dans une approche holistique.

La commune urbaine de **Berkane** — partenaire de Saint-Gilles — a développé des initiatives innovantes dans la création d'espaces écologiques urbains, notamment en partenariat avec l'École Supérieure de Technologie. L'intégration de la dimension pédagogique dans ces espaces, avec des programmes de sensibilisation pour les jeunes et les enfants, illustre une approche holistique combinant aménagement urbain et éducation environnementale. La collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur offre également des opportunités de formation continue pour le personnel communal et de développement de projets de recherche appliquée en environnement.

Ces expériences pilotes démontrent que des réponses innovantes et contextualisées peuvent produire des résultats tangibles. Toutefois, leur diffusion reste fragile car elles dépendent souvent de financements externes, d'acteurs moteurs ou de contextes locaux favorables.

QUELLES PERSPECTIVES POUR UN PROCHAIN PROGRAMME CIC?

L'environnement tend désormais à devenir une **dimension incontournable de la durabilité des politiques locales ici et ailleurs**. Un prochain programme pourrait ainsi soutenir les communes marocaines partenaires face aux enjeux environnementaux de plusieurs façons.

Tout d'abord, il pourrait **renforcer les structures communales marocaines** dédiées à l'environnement en termes de compétences et de capacités techniques. Il pourrait soutenir et consolider les mécanismes de coopération intercommunale autour des questions environnementales entre les communes partenaires au Maroc et leurs communes limitrophes (institutionnalisation). Le programme pourrait aussi contribuer à **intégrer systématiquement des diagnostics environnementaux** dans les planifications communales : valorisation d'expériences et pratiques innovantes communales en Belgique ou au Maroc, financement d'appui technique, etc. (planification). De même le programme pourrait soutenir financièrement et techniquement le développement des **budgets participatifs** environnementaux et l'éducation citoyenne à l'écologie (participation). Enfin, il pourrait valoriser et **diffuser les innovations locales** afin de créer un effet de réplication aux autres communes marocaines (capitalisation).

Ainsi, l'environnement doit être considéré dans le prochain programme au Maroc comme un levier transversal et structurant, capable de renforcer la cohérence des actions locales, d'améliorer leur efficacité et de garantir la durabilité des acquis sociaux portés par le programme depuis plusieurs années. Les enjeux soulevés pourront être partagés avec les communes bruxelloises partenaires, dans une perspective de renforcement mutuel des pratiques. Comme l'a souligné le [dossier « Transitions » du Trait d'Union 143](#), l'enquête menée par Brulocalis auprès des mandataires compétents début 2025 démontre en effet que de nombreux enjeux autour de la transition climatique sont communs.

Infos : Le rapport complet est disponible sur le site de Brulocalis

1. Réalisée par le bureau COOPMEDESS en octobre 2025